



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230321-2023-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 21 mars 2023

Délibération : N° 2023-13

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

L'an deux mille vingt trois le Mardi 21 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 13 mars 2023

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, David BOUTILLIER, Victorien POTIN ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

Secrétaire de séance : Michel BRIDE

affectation des résultats Budget principal

DELIBERATION

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître:

REPORTS

Pour rappel: déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 770 349,95 €

Pour rappel: excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure: 1 302 245,65 €

SOLDES D'EXECUTION de l'exercice 2022 :

Un solde d'exécution (excédent- 001) de la section d'investissement 556 345,16 €

Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement de 396 996,48 €

RESTES A REALISER:

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 783 159,02 €

En recettes pour un montant de 491 307 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230321-2023-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 505 856,81 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 505 856,81 €

Ligne 002

Excédent cumulé de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 193 385,32 €

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats du Budget principal

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 21 mars 2023

Le Maire

Johann WERY

